

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD360

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 31, supprimer le mot :

« dites ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.